



REGLEMENT INTERIEUR

LA SIGNATURE D'UNE LICENCE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR SANS RESTRICTION

ENTRAINEMENTS

- Chaque équipe (ou catégorie) bénéficie d'un entraînement. **Les entraînements sont obligatoires.**
- L'entraîneur doit être prévenu de toute absence.
- Les horaires doivent être respectés.
- La tenue doit être adaptée (chaussures lacés, vêtement, cheveux attachés, bijoux retirés).
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) au Stade.
- Les entraîneurs sont responsables des joueurs mineurs uniquement dans les créneaux horaires des entraînements.

PLATEAUX / MATCHS

- La présence aux compétitions / plateaux est **OBLIGATOIRE.**
- Toute absence doit être justifiée et signalée aux entraîneurs /responsables/coachs **AU PLUS TOT.**
- Les horaires de convocation (arrivée au stade) doivent être respectés.
- Lors des plateaux/matches les parents participent à la tenue de la buvette.
- Lors des plateaux/matches à l'extérieur, les parents assurent le transport des membres de l'équipe.
- Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent : ils s'engagent donc à respecter le Code de la Route (vitesse, sécurité, nombre de passagers, alcool, téléphone.....)
- Les plannings des transports et de lavage des maillots établis par les responsables doivent être respectés.
- Les joueurs s'engagent à réduire les cartons jaunes et rouges délivrés par l'arbitre. Les joueurs sanctionnés devront s'acquitter de l'amende auprès du Club.



ARBITRAGE

- Les joueurs participent à l'arbitrage (arbitre central / arbitre assistant / délégué).

**LES ARBITRES OFFICIELS OU BENEVOLES, LES ENTRAINEURS DOIVENT ETRE RESPECTES :
LEURS DECISIONS NE DOIVENT PAS ETRE CONTESTEES**

DIVERS

- Il est recommandé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match.
- Les installations (stade ou salle omnisports) doivent être laissées PROPRES après chaque utilisation.
- Le matériel doit être rangé.
- Les joueurs et les parents sont encouragés à participer aux manifestations organisées par le Club.
- Le Club décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels.
- Le Club SAINT MEDARD FOOTBALL se réserve le droit de photographier et/ou filmer ses licenciés. Les images pourront être utilisées dans le cadre du fonctionnement de l'association (communication, site internet....)

Toute l'actualité du Club est consultable sur le site

smdcoutais.sportsregions.fr

Date :

Prénom, NOM :

Adresse mail (lisible)@.....

Tél. :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ST MEDARD FOOTBALL et en accepter les termes dans leur intégralité

Signature du représentant légal + mention « lu et approuvé »